

Procédure de saisie des conventions de stage sous l'ENT (Document pour les étudiants)

L'ENT est l'Environnement Numérique de Travail proposé par l'Université de Rennes 1 et personnalisé en fonction de votre parcours de formation. Désormais, à partir de septembre 2009, vous avez la possibilité de saisir directement votre convention de stage sur votre ENT.

1. Avant de renseigner les conventions de stage, il faut vous munir des informations suivantes :

- Vous concernant :
 - votre qualité d'assuré social (étudiant, ayant droit etc...)
 - Votre caisse d'assurance maladie

- Concernant l'organisme où vous effectuez votre stage :
 - Ses coordonnées
 - Pour tout stage en France :
 - Son numéro de Siret (numéro d'identité de l'entreprise à 14 chiffres)
 - Son code NAF / APE (code représentant le secteur d'activité : 4 chiffres + 1 lettre), l'effectif, le statut (SA, SARL, ...)
 - Sans ces deux numéros (SIRET et NAF), il ne vous sera pas possible de poursuivre la saisie de votre convention

Vous pouvez trouver ces informations soit en téléphonant à l'entreprise, soit sur internet (exemple : <http://www.manageo.fr>, <http://www.aef.cci.fr>, <http://www.societe.com>, <http://www.pagespro.com>, <http://www.infogreffe.fr>, <http://www.bottin.fr>).

- Concernant le tuteur professionnel :
 - Son nom
 - Sa fonction
 - Son service de rattachement
 - Un moyen de le joindre (tel, mail, fax, etc.)

- Concernant le stage :
 - La thématique et les missions principales
 - Les dates précises

Connexion : <http://ent.univ-rennes1.fr>, se connecter, onglet Scolarité, rubrique « stages : application de gestion des stages », puis Créer une convention de stage.

2. Suivre les différentes étapes proposées par l'application.

Une fois votre convention saisie, vous devez vous reporter aux instructions fournies par votre service de scolarité ou composante pour tout ce qui concerne les signatures, l'envoi, etc.